

Imputation des Charges

Par **Vds**, le **18/01/2019** à **14:58**

Bonjour. Lors d'un contrat d'entretien annuel, m'a locataire a fait changer le disconnecteur. Elle m'a envoyé un msg disant que la facture me serait adressée pour règlement. Question : cette dépense incombe-t'elle au propriétaire ou au locataire ? Merci d'avance pour votre éclairage. Cordialement.

Par **janus2fr**, le **18/01/2019** à **15:31**

Bonjour,

Cette réparation est, normalement, à la charge du bailleur.

Mais dans le cas présent, vous n'avez aucune obligation de payer cette facture puisque vous n'êtes pas le commanditaire des travaux. Le locataire qui commande lui-même des travaux en paie la facture, même si ces travaux étaient normalement à la charge du bailleur. Ceci pour la simple raison qu'il prive ainsi le bailleur de son droit de choisir le professionnel intervenant et d'en négocier les tarifs.

Par **pragma**, le **18/01/2019** à **15:42**

Bonjour

Je pense que oui, un disconnecteur étant un système de clapet et les clapets étant à la charge du propriétaire...

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006066148>

Par **Vds**, le **18/01/2019** à **15:53**

Je vous remercie.